

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AZET n°2024-02  
Séance du 11 avril 2024**

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date de l'affichage : 4 avril 2004

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire.

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CARROT Franck, SALETTIS Robin, SAINAS Mikaël, CURIE Jacques-Yves, BEYRIE Fanny

Excusés : Absents : GUINET Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

**Prorogation de la location du bistro pastoral**

La Maire indique aux membres du conseil municipal que la convention d'occupation du domaine public signée le 13 juillet 2021 avec M. Jouve pour l'exploitation du bistro pastoral pour une période de 3 ans, arrive à son terme conformément à l'article 8 de la convention signée.

L'intéressé ayant sollicité par courrier le renouvellement de la dite-convention, la maire propose d'accepter cette demande et de proroger le contrat à M. Jouve jusqu'au 30 septembre 2024. Au-delà de cette date, les règles prévues pour reconduire l'exploitation de cet établissement seront appliquées.

Les membres du conseil municipal acceptent de prolonger la convention susvisée, passée avec M. Jouve, jusqu'au 30 septembre 2024, avec les mêmes conditions financières.

Contre :                      abstention :                      pour :

*La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire, Marie Madeleine Péfontan



La Maire, Maryse Puyau

